

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**SilOil, M90.055/170.02**

Date de révision: 21.07.2023

Page 1 de 10

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

SilOil, M90.055/170.02

Nom de la substance: Dodecamethylpentasiloxane  
Numéro d'Enregistrement 01-2119970218-33-XXXX  
REACH:  
N° CAS: 141-63-9  
N° CE: 205-492-2

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Huile caloporteuse / huile frigorigène

**Utilisations déconseillées**

Toute utilisation non conforme.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: Peter Huber Kältemaschinenbau SE  
Rue: Werner-von-Siemens-Strasse 1  
Lieu: D-77656 Offenburg  
Téléphone: +49 (0) 781 9603-0  
Téléfax: +49 (0) 781 57211  
E-mail: info@huber-online.com  
Internet: www.huber-online.com  
Service responsable: info@huber-online.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Numéro ORFILA (INRS) : + 33 1 45 42 59 59**Information supplémentaire**

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Cette substance n'est pas classée comme dangereuse au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Conseils supplémentaires**

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]: aucune/aucun

**2.3. Autres dangers**

Cette substance remplit les critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII.  
Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.  
Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances****Composants dangereux**

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE N° Index N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)	

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**SiOil, M90.055/170.02**

Date de révision: 21.07.2023

Page 2 de 10

141-63-9	Dodecamethylpentasiloxane		95 - 100 %
	205-492-2	01-2119970218-33-XXXX	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des mesures de premiers secours**
**Indications générales**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Après inhalation**

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou imprégné. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Voir les rubriques 2 et 11

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**
**5.1. Moyens d'extinction**
**Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Extincteur à sec. Mousse résistante à l'alcool. Eau pulvérisée. Sable.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Dioxyde de silice (SiO<sub>2</sub>).

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

**Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**
**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**SiOil, M90.055/170.02**

Date de révision: 21.07.2023

Page 3 de 10

**Remarques générales**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

**Pour les non-secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8).

**Pour les secouristes**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Eviter une introduction dans l'environnement. Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Porter un vêtement de protection approprié. Voir section 8.

**Préventions des incendies et explosion**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements souillés, imprégnés.

**Information supplémentaire**

Mesures générales de protection et d'hygiène: Voir section 8. Aspirer les vapeurs/ aérosols directement à l'endroit où ils se forment.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Stocker uniquement dans les récipients d'origine.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. Solides comburants (oxydants). Liquides oxydants. substances radioactives. matières infectieuses. Aliments pour humains et animaux.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Température de stockage conseillée : 20 °C

Protéger contre: gel. Radiations UV/ rayonnement solaire. forte chaleur. Humidité

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir section 1.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**SiOil, M90.055/170.02**

Date de révision: 21.07.2023

Page 4 de 10

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition



##### Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Assurer une aération suffisante.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité ou de lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection)

##### Protection des mains

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau :

Porter des gants appropriés.

Matériau approprié:

FKM (caoutchouc fluoré). - Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

temps de résistance à la perforation:  $\geq$  8 h

Caoutchouc butyle. - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation:  $\geq$  8 h

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation:  $\geq$  8 h

NBR (Caoutchouc nitrile). - Epaisseur du matériau des gants: 0,35 mm

temps de résistance à la perforation:  $\geq$  8 h

PVC (Chlorure de polyvinyle). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation:  $\geq$  8 h

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

##### Protection de la peau

Protection du corps appropriée: Blouse de laboratoire.

##### Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales. protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit Appareil filtrant combiné (EN 14387)

##### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	sans odeur

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**SiOil, M90.055/170.02**

Date de révision: 21.07.2023

Page 5 de 10

Seuil olfactif: non déterminé

**Testé selon la méthode**

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non applicable
Inflammabilité:	Ce matériau est combustible, mais pas facilement inflammable.
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	> 90 °C ISO 2592
Température d'auto-inflammation:	non applicable
Température de décomposition:	négligeable
pH-Valeur:	non applicable
Viscosité cinématique: (à 25 °C)	ca. 2 mm <sup>2</sup> /s
Hydrosolubilité:	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé	
La vitesse de dissolution:	négligeable
Coefficient de partage n-octanol/eau:	SECTION 12: Informations écologiques
La stabilité de la dispersion:	négligeable
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 25 °C):	ca. 0,87 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	négligeable

**9.2. Autres informations**
**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion aucune/aucun	
Combustion entretenue:	Pas de combustion auto-entretenu
Température d'inflammation spontanée solide:	négligeable
gaz:	négligeable
Propriétés comburantes aucune/aucun	

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:	non déterminé
Épreuve de séparation du solvant:	non déterminé
Teneur en solvant:	non déterminé
Teneur en corps solides:	non déterminé
Point de sublimation:	non déterminé
Point de ramollissement:	non déterminé
Point d'écoulement:	non déterminé
Viscosité dynamique:	non déterminé
Durée d'écoulement:	non déterminé

**Information supplémentaire**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**SiOil, M90.055/170.02**

Date de révision: 21.07.2023

Page 6 de 10

**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.  
Cf. chapitre 10.5.**10.4. Conditions à éviter**

Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter: Agents oxydants, fortes. Agents réducteurs, fortes.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Dioxyde de silice (SiO<sub>2</sub>)

Des mesures ont montré qu'une petite quantité de formaldéhyde est séparée à des températures supérieures à environ 150 °C par décomposition oxydative.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité orale aiguë

Paramètres : LD50

Voie d'exposition : dermique

Espèces : Rat

Dose efficace: &gt; 2000 mg/kg

Par analogie

Toxicité dermique aiguë

Paramètres : LD50

Voie d'exposition : par voie orale

Espèces : Rat

Dose efficace: &gt; 5000 mg/kg

Par analogie

Toxicité inhalatrice aiguë

Le produit n'a pas été testé.

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit n'a pas été testé.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit n'a pas été testé.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit n'a pas été testé.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**SiOil, M90.055/170.02**

Date de révision: 21.07.2023

Page 7 de 10

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Le produit n'a pas été testé.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Le produit n'a pas été testé.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Le produit n'a pas été testé.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune donnée disponible.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune donnée disponible.

**Autres informations**

Aucune donnée disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Pas de toxicité à la limite de solubilité.

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons  
Le produit n'a pas été testé.

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés  
Pas de toxicité à la limite de solubilité.

Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les crustacés  
Pas de toxicité à la limite de solubilité.

Effets dans les stations d'épuration

En cas d'introduction de faibles concentrations dans des stations d'épuration biologiques adaptées, altération de l'activité de dégradation des boues activées non probable.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit peut être éliminé de l'eau par des processus abiotiques p.e. par adsorption des boues.

Biodégradabilité :

Taux de décomposition (%): 0

Durée du test: 28 d

Méthode: OECD 310

Évaluation: N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance remplit les critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**SiOil, M90.055/170.02**

Date de révision: 21.07.2023

Page 8 de 10

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.  
La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Les réglementations nationales doivent être également observées! Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive européenne EWC (european waste catalogue).

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

**Code d'élimination des déchets - Produit**

070217 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques; déchets contenant des silicones autres que ceux visés à la rubrique 07 02 16

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

070217 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques; déchets contenant des silicones autres que ceux visés à la rubrique 07 02 16

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150106 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en mélange

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**SiOil, M90.055/170.02**

Date de révision: 21.07.2023

Page 9 de 10

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir la section 6 - 8

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

négligeable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2010/75/UE (COV): non déterminé

2004/42/CE (COV): non déterminé

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

**Information supplémentaire**

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

REACH 1907/2006 annexe XVII No.: négligeable

**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Cette matière a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Rev. 1,0; Première publication: 25.09.2020

Rev. 2,0; 28.07.2022, Les changements au chapitre: 2-16

Rev. 3,0; 21.07.2023, Révision

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**SiOil, M90.055/170.02**

Date de révision: 21.07.2023

Page 10 de 10

**Abréviations et acronymes**

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
CAS: Chemical Abstracts Service  
CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures  
DNEL: Derived No Effect Level  
d: day(s)  
EINECS: European INventory of Existing Commercial chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
ECHA: European Chemicals Agency  
EWC: European Waste Catalogue  
IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)  
h: hour  
LOAEL: Lowest observed adverse effect level  
LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
NOAEL: No observed adverse effect level  
NOAEC: No observed adverse effect concentration  
NLP: No-Longer Polymers  
N/A: not applicable  
OECD/OCDE : Organisation for Economic Co-operation and Development/Organisation de coopération et de développement économiques  
PNEC: predicted no effect concentration  
PBT: Persistent bioaccumulative toxic  
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses  
REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals  
SVHC: substance of very high concern  
TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses  
NU : Nations Unies  
VOC: Volatile Organic Compounds

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.